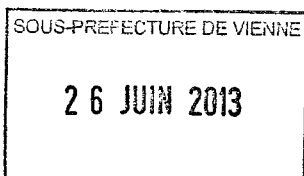


SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE  
1180 Chemin de Rajat  
BP 25  
38540 HEYRIEUX

N° 13/25

CONTRIBUTIONS JOURNEE  
DE L'ENVIRONNEMENT.NETTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 24 mai 2013 s'est réuni en session ordinaire à Nivolas Vermelle, le 12 juin de l'an deux mille treize sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 102 titulaires      Votants : 63

**PRESENTS :**

- ❶ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (8)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ❹ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ❺ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND a organisé le 23 mars 2013 en collaboration avec les communes et les intercommunalités, la journée de l'environnement.nette (Nettoyage de printemps).

A ce titre, notre collectivité a déployé un certain nombre de moyens en terme de communication et de supports remis aux participants (gilets, sacs cabas, diplômes, outils pédagogiques...). Il a été également convenu que le SMND centralisait les commandes de certains matériels (gants adultes et enfants, sacs poubelles, sacs à gravats) pour les intercommunalités et les communes, charge à ces collectivités de rembourser les frais engagés.

Il convient donc aujourd'hui de fixer les contributions de chaque collectivité, en fonction des frais réels engagés :

- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère = 984,73€
- Communauté de Communes de l'Est Lyonnais = 1 529,39€
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien = 696,24€
- Communauté de Communes de l'Isle Crémieu = 1 684,10€
- Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné = 785,70€

Les contributions de chaque collectivité feront l'objet d'un titre de recette.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 17 juin 2013**

Henri LEVY,  
Président

